

L'an Mil Sept cent sixante en le sep
 Novembre, Nous Antoine Deneux Euyes,
 Conuillier du Roy, Lieutenant en la Marche
 General de Touraine a la residence de Tours
 sommes en consequence des ordres de Sa Ma
 du treize du present mois signé Louis
 plus bas le Duc de Choiseul, transportés à
 la maison de M. Martel Cy devant Gar
 magasin et ensuite inspecteur a Montreal
 Canada, a l'effet de l'arrêter et constituer
 prisonnier en prison de cette Ville, étant accompagné
 de deux de mes Cavaliers; l'ay eue ensuite sou
 d'auoir auue représenter tous ses papiers
 généralement quelconques, que nous auo
 renfermés dans un sac de Toille blanche
 dont l'ouverture a été ficelée et cachetée
 le Meud, de mesme dudit Sieur Martel
 de Moy fousigné, que nous auons dépu
 au greffe de notre dite Marchausse pour
 rester jusqu'à Nouvel ordre, Et nous enuoyé
 es suivants la lettre de Monsieur le
 de Choiseul aussy en date du treize du pres
 mois; auons laissé led. S. Martel a la

en garde de Gentil concierge deud. prison,
aluy enjoins de laluy faire tenir bonne esure
sous les peines portées par l'ordonnance, a quy
faire il s'est soumis et obligé même par corps
donc et de tout ce que dessus avoué fait et dressé
le présent proces Verbal pour servir et Valloir
ce qu'il appartiendra, en ou le dite Sieur
Martel et Gentil signés avec Nous. /

Martel Gentil DMLK